

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 - 2026 / N° 69

DEMANDE D'UN CRÉDIT CADRE RELATIF À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCLAIRAGE DES PASSAGES PIÉTONS

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 654'000.-- pour la mise en conformité de l'éclairage des passages piétons présents sur le territoire rollois.

1 PRÉAMBULE

Le Plan lumière de 2010 a donné les grandes orientations en matière de choix d'éclairage public. Ainsi, il a été possible de procéder au renouvellement de 52 % des luminaires (481 points lumineux sur 908) au cours de ces 10 dernières années.

Les nouvelles conditions cadre, telles que la réglementation liée à la sécurité routière, les économies d'énergie recherchées, la protection de la faune nocturne, ainsi que l'évolution de la technique avec des sources lumineuses peu énergivores, ont poussé en 2021 à mettre à jour ledit Plan lumière, via le Préavis 2016–2021 / N° 61.

De ces études, en a découlé en 2023 le nouveau Plan lumière, comprenant le Plan directeur de l'éclairage public, qui dresse un état des lieux. En complément, une analyse a été effectuée sur la quasi-totalité des passages piétons présents sur le territoire.

Ainsi, ledit nouveau Plan lumière donne les recommandations sur le besoin d'éclairer selon les zones identifiées et le Plan directeur relève les points lumineux à remplacer prioritairement sur la base d'une analyse multicritère.

Le présent préavis a pour objectif de prioriser la mise en conformité des passages piétons rollois pour assurer la sécurité des usagers, notamment des piétons. En effet, il est important d'améliorer les cheminements piétonniers, particulièrement ceux des écoliers, afin de permettre un report modal en faveur de la mobilité active. Ainsi, à terme, le nombre de véhicules manœuvrant aux abords des écoles pourra se voir diminuer.

Le renouvellement du solde de l'éclairage public fera l'objet de préavis séparés, que ce soit dans le cadre de projets routiers complets ou de remplacement de luminaires par rue ou par quartier.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de l'étude de l'éclairage public, 40 passages piétons (PP) ont été identifiés comme étant à analyser. Quelques PP n'ont toutefois pas été englobés dans l'analyse, étant liés à des projets d'infrastructures, tels que celui de la route de Lausanne (réaménagement de la RC1, dont les travaux sont en cours) ou de la route des Quatre-Communes et du chemin de Jolimont (infrastructures souterraines et réaménagements routiers, pour lesquels un préavis par secteur sera prochainement présenté au Conseil communal). De plus, les tronçons routiers passés en zone 30 km/h (rue du Nord, rue des Petites-Buttes, route des Quatre-Communes, avenue Général-Guisan), dont la législation impose la suppression des passages piétons, ont également été supprimés de la liste initiale.

Les exigences pour l'éclairage des passages piétons sont encadrées par la norme VSS 40 241 qui a été adoptée initialement en réaction à de nombreux accidents. Elle stipule que les passages piétons et leurs zones d'approche doivent être éclairés de manière à rendre les piétons détectables, notamment la nuit.

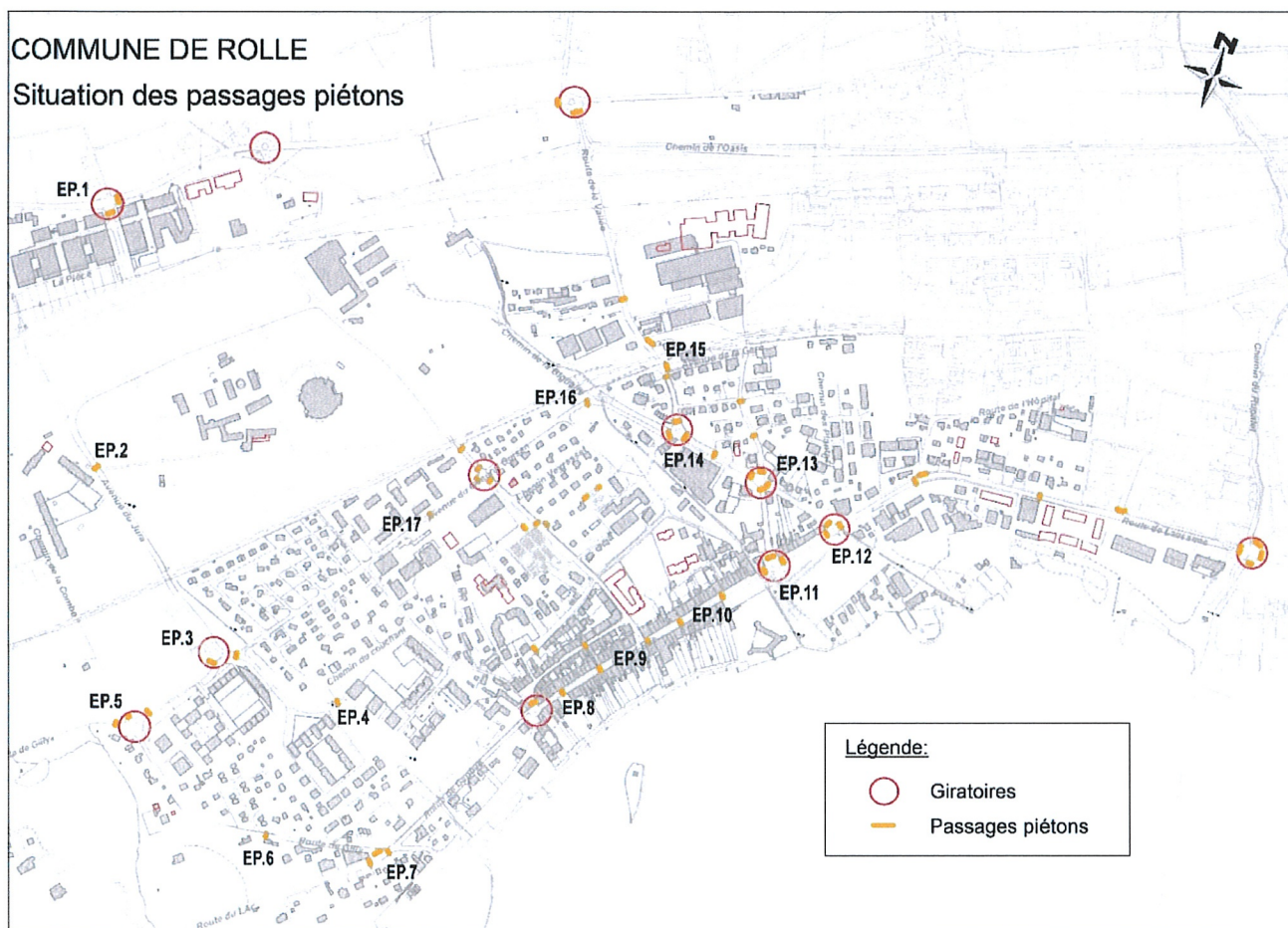
En complément, les directives de la SLG (Association suisse de l'éclairage) précisent deux méthodes principales pour assurer cette détectabilité : l'éclairage supplémentaire (ajout de luminaires dédiés au passage piéton) et le sur-éclairage (renforcement ciblé de l'éclairage existant). Ces approches sont également en cohérence avec la norme SN 13 201 révisée en 2016, qui fixe les exigences en matière d'éclairage routier et de sécurité.

Pour chacun des passages piétons analysés, une étude approfondie a été menée afin de déterminer la méthode la plus adéquate, en tenant compte à la fois des exigences normatives, des contraintes techniques et d'une optimisation des investissements, notamment en matière de génie civil.

Sur cette base, 17 passages piétons ont été diagnostiqués avec un éclairage insuffisant nécessitant une mise aux normes, soit :

- EP.1 Giratoire La Pièce-Etraz
- EP.2 Av. du Jura 40-48
- EP.3 Giratoire Av. du Jura - Av. de Beaulieu
- EP.4 Av. des Uttins 1
- EP.5 Giratoire Rte de Gilly - Av. de Beaulieu
- EP.6 Rte de Gilly 12
- EP.7 Carrefour Rte de Gilly 1 - Rte de Genève
- EP.8 Giratoire Grand-Rue 83
- EP.9 Grand-Rue 53-27
- EP.10 Grand-Rue 27-3
- EP.11 Giratoire Grand-Rue et Av. de la Gare
- EP.12 Giratoire Rte de Lausanne - Av. Châtelain
- EP.13 Giratoire Av. de la Gare/Jolimont - Av. Châtelain
- EP.14 Giratoire Av. Général-Guisan – Av. de la Gare
- EP.15 Rte de la Vallée 1 - Gare/Rolle
- EP.16 Av. Général-Guisan 5
- EP.17 Av. Général-Guisan 34-36

Par ailleurs, certains luminaires étaient quelque peu obstrués par de la végétation. Notre service Voirie et espaces verts (SVEV) a immédiatement procédé aux tailles nécessaires. Un suivi régulier est dorénavant mené par ledit service.



2.1 TRAVAUX (PRINCIPE)

Les travaux consistent donc à renforcer l'éclairage existant. Pour ce faire, certains passages piétons feront l'objet d'un simple remplacement de luminaires par un type de source lumineuse en LED plus efficace et confortable, alors que d'autres seront renforcés par un nouvel éclairage LED supplémentaire.

Dans ce cadre, les solutions retenues permettent non seulement une mise en conformité complète des installations, mais également une optimisation énergétique globale. Malgré l'ajout ponctuel de nouveaux points lumineux, la consommation annuelle pourra être réduite d'environ 2,28 MWh, grâce à l'utilisation de technologies performantes et à une conception adaptée.

Par ailleurs, des dispositifs de type coupe-flux seront intégrés afin de limiter la dispersion lumineuse, contribuant ainsi à la réduction de la pollution lumineuse et à la préservation de la faune nocturne.

Sur certains tronçons, tous les luminaires de l'éclairage public seront renouvelés, permettant ainsi la mise en conformité des passages piétons sans devoir entreprendre d'importants travaux de génie civil pour installer de nouveaux mâts. C'est le cas de la Grand-Rue, où il n'est pas envisageable de créer des fouilles du fait des travaux d'aménagements réalisés et les nombreux services présents en sous-sol.

Ce tronçon constitue le projet principal de cette opération. La solution retenue repose sur une approche en « retrofit » (luminaires maintenus, seules les sources lumineuses sont changées), permettant de conserver les structures existantes tout en remplaçant les éléments lumineux. Ce choix présente plusieurs avantages : réduction des déchets, limitation des besoins en nouvelles ressources et diminution de l'énergie grise liée à la fabrication de nouveaux équipements.

La mise en conformité de la Grand-Rue permettra une amélioration significative des performances : une réduction de la consommation énergétique d'environ 44 %, un doublement des niveaux d'éclairement garantissant une meilleure visibilité pour les piétons, cyclistes et automobilistes, ainsi que l'uniformisation d'une température de couleur de 2700 K sur l'ensemble du tronçon, favorisant une ambiance plus chaleureuse tout en limitant l'impact sur la biodiversité.

Ces améliorations contribuent directement à la réduction du risque d'accidents nocturnes, objectif central de cette mise en conformité.

2.2 TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL (GC)

Tous les autres points énumérés devront faire l'objet de divers travaux GC plus ou moins importants en fonction des infrastructures souterraines existantes et des besoins effectifs, comme la démolition de socles existants, la création de nouvelles fondations et/ou divers sondages/fouilles pour la pose de tubes et/ou pour le tirage des câbles et la pose de deux caténaires au niveau de la Grand-Rue (compléments nécessaires dans les giratoires).

2.3 TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Ces travaux concernent la fourniture et la pose du nouveau matériel, comme les mâts et/ou les luminaires. De plus, l'équipement existant, tel que les câbles, seront remplacés selon les besoins.



Type de luminaire et possibilité de consoles

Pour les PP, la gamme de luminaire est le CitySoul de Signify (Philips).

Pour la Grand-Rue, les châssis existants sont maintenus et seule la partie nécessaire à l'éclairage sera ainsi remplacée. Le modèle de luminaire est 9100 Retrofit du fabricant BEGA.

3 COÛTS

Des offres ont été demandées auprès de notre fournisseur de luminaires, ainsi qu'auprès d'une entreprise de génie civil de la région.

La situation se présente ainsi :

Le montant total de l'investissement est estimé à CHF 654'000.-- TTC. Ce montant peut être illustré par une répartition indicative sur certains secteurs structurants, notamment :

- Grand-Rue : CHF 203'000.--TTC
- Route de Gilly : CHF 20'000.-- TTC
- Avenue de la Gare (ensemble du secteur) : CHF 62'000.-- TTC

Ces montants reflètent les différences d'ampleur des interventions, notamment en fonction des contraintes techniques et de l'importance des axes concernés.

Afin de respecter les règles des marchés publics, des offres comparatives seront demandées à plusieurs entreprises.

Le montant total du crédit cadre se présente ainsi :

Présentation des coûts	
Travaux de fouilles, installation des tubes et fondations, remblayage et remise en état	270'000.00
Fourniture, pose et branchement des luminaires LED, évacuation et recyclage du matériel ancien	198'000.00
Mise en place d'une télégestion (Grand-Rue et les PP)	33'000.00
Mise en place et suivi des processus d'adjudication	11'500.00
Assurances	2'500.00
Location de lampadaires solaires temporaires	10'000.00
Contrôles de résistance des ancrages en façades Grand-Rue	15'000.00
Divers et imprévus (12 % arrondi), y.c. variation des prix de fourniture (dont câblages en cuivre)	64'800.00
Montant total, HT	604'800.00
TVA (8.1%)	48'988.80
Montant total, TTC	653'788.80
Montant total, TTC arrondi	654'000.00

4 AMORTISSEMENT

Le montant total de l'investissement sera amorti sur 10 ans conformément aux Directives de la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) qui précise que tous les préavis soumis aux Conseils dès le 1^{er} janvier 2024 doivent appliquer les nouvelles règles comptables d'amortissement du « MCH2 ».

5 RÉALISATION DES TRAVAUX

Tout sera mis en œuvre afin de réaliser les adaptations nécessaires dans les meilleurs délais possibles. A ce jour, la durée estimée pour effectuer les travaux d'adaptations devrait durer environ 6 à 9 mois, en fonction des répercussions que les interventions pourraient avoir sur le reste du territoire (chantiers routiers d'envergure nécessitant des restrictions/déviations, manifestations, etc.).

La priorité sera mise sur les axes principaux à fort trafic, tels que la Grand-Rue, ainsi que sur les cheminements qu'empruntent la majorité des écoliers entre leur domicile et l'école.

6 ENVIRONNEMENT

Le remplacement des luminaires existants par des luminaires plus récents, moins énergivores, permettra de diminuer la consommation électrique. En effet, grâce aux choix technologiques et aux optimisations réalisées, le bilan global reste favorable avec une réduction nette de la consommation énergétique, tout en améliorant significativement les niveaux d'éclairage et la sécurité des usagers.

La limitation des nuisances lumineuses, notamment par l'usage de coupe-flux et de températures de couleur adaptées, s'inscrit également dans les objectifs communaux de préservation de l'environnement nocturne.

L'ancien matériel sera évacué et recyclé par le fournisseur.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis municipal 2021 - 2026 / N° 69 du 1^{er} juin 2026,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le Préavis municipal 2021-2026 / N° 69 concernant la demande de crédit relative à la mise en conformité de l'éclairage des passages piétons ;
2. Accorde à la Municipalité un crédit cadre de CHF 654'000.— TTC pour le financement de ces travaux ;



3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte MCH2 61501.501002 « Mise en conformité éclairage passages piétons PM69/21-26 ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} juin 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission : le lundi 24 août à 18h30, date indicative à discuter avec les futurs membres de la commission si besoin.

Municipal(e) délégué : Mme Margareth Ruchti, municipale

Annexe : tableau d'investissement

ROLLE

PERLE DU LÉMAN

Crédit d'investissement

Préavis no : 69

2021-2026

Montant : Fr. 654'000

Objet : Demande de crédit relative à la mise en conformité de l'éclairage des passages piétons

Estimation des charges financières annuelles

Amortissement	Année 10	fr. 654'000	Fr. 65'400
Intérêts	Taux moyen 1.20%		7'848
Coût total annuel estimé		Fr. 73'248	

Situation financière au 31.12.2025

Plafond d'endettement net				30.04.2026			Fr. 81'000'000
Endettement	200 Engagements courants	Fr. 2'758'449	753'468				
	201 Engagements financiers à court terme	Fr. -	20				
	206 Engagements financiers à moyen et long terme	Fr. 30'727'100	30'768'900				
	204 Passifs transitoires	Fr. 34'616'668	33'603'490				
Total endettement brut	Dettes associations	Fr. 68'102'217	65'125'878				
	100 Disponibilités	Fr. -41'311'958	-57'313'844				
	101 Débiteurs et comptes courants	Fr. -8'781'470	-7'876'428				
	107 Placements financiers	Fr. -30'002	-30'002				
	108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	Fr. -5'756'556	-5'756'556				
	144 Prêts	Fr. -290'585	-290'585				
	104 Actifs transitoires	Fr. -2'010'394	-7'636				
Total endettement net		Fr. 9'921'253	-6'149'173				

Préavis en cours : (2016-2021)

Préavis anciens & divers : Non dépensés (estimation) :

(2021-2026)

Préavis 57 :	Etude préliminaire interface Gare CFF	Fr. 7'400	
Préavis 9 :	Réaménagement de la jonction routière	88'000	
	Crédit étude mise en séparatif des eaux usées	36'200	
Préavis 11 :	Remplacement des services sous la rue des Jardins	554'500	
Préavis 16 :	Aménagement de surface de la rue du Temple	54'000	
Préavis 17 :	Construction halle froide Voirie	36'100	
Préavis 20 :	Requalification rte du Lac (RC1)	1'304'000	
Préavis 21 :	Réaménagement de la place de jeux du jardin Anglais et du skatepark	57'000	
Préavis 25 :	Réaménagement de la Rte des 4 Communes	87'100	
Préavis 28 :	Réaménagement de la Place du Marché	283'700	
Préavis 30 :	Remplacement de 7 véhicules service voirie et espaces verts	28'800	
Préavis 33 :	Crédit étude création SA pour CAD	107'500	
Préavis 34 :	Optimisation et renforcement des ressources informatiques	163'000	
Préavis 36 :	Crédit d'étude investigation corrosion Port des Vernes	5'000	
Préavis 36 :	Intégration de la Commune de Rolle dans EneRolle SA (CAD/FAD)	4'142'000	
Préavis 51 :	Remplacement des éclairages des terrains de football et 2 nouveaux mâts	107'300	
Préavis 57 :	Réfection infrastructures souterraines Jolimont sud	813'200	
Préavis 58 :	Végétalisation de la Grande-Rue	336'500	
Préavis 60 :	Etude organisation concours d'architecture pour la parcelle n° 1671	468'000	
Préavis 62 :	Etude affectation PA "Val-Ombre - La Harpe"	173'300	
Préavis 65 :	Etude suppression agitation port Ouest par forte bise	112'300	
Préavis 67 :	Mise en conformité de l'éclairage des passages piétons	654'000	
Préavis 69 :			
Total préavis en cours		10'618'900	
2026	Besoins de financement du ménage communal selon budget	1'555'855	
Total des préavis en cours et besoins financement du ménage communal		Fr. 12'174'755	

Récapitulation au 30.04.2026

Total engagements	Fr. 65'125'878
Disponible	Fr. -57'313'844
Débiteurs	Fr. -7'876'428
Patrimoine financier et transitoires	Fr. -37'638
Préavis en cours et financement du ménage communal	Fr. 12'174'755
Total endettement net prévisionnel :	Fr. 12'072'723